HISTOIRE

ADOLPHE CREMIEUX

Adolphe Crémieux naquit à Nîmes en 1796. Il appartenait à une famille israëlite originaire de Carpentras. Son père David Crémieux possédait avec son frère une maison de commerce de soieries et sa mère, née Rachel Carcassonne, appartenait à une famille bien connue dans le midi de la France. Le couple ne semble pas avoir été attaché aux traditions religieuses du judaïsme. Adolphe Crémieux d'ailleurs ne sera jamais pratiquant : rien ne permet de penser qu'il ne travaillait pas le samedi ou qu'il se différenciait des autres citoyens par l'observance de règles alimentaires.

Dès 1808, ses parents l'envoyèrent poursuivre ses études à Paris, au Lycée Impérial, aujourd'hui le Lycée Louis-le-Grand. Il s'y lia d'amitié avec Montalivet, fils d'un ministre de l'Empereur et, peut-être également avec Victor Hugo qui poursuivait alors ses études dans le même établissement. Ferveur admirateur de Napoléon, Crémieux se rendit aux Tuileries le 16 Avril 1815 - pendant les Cent Jours - pour lui porter une adresse dans laquelle les élèves du lycée lui témoignaient leurs "sentiments de patriotisme et de dévouement". L'Empereur accueillit favorablement l'adresse et serra la main de celui qui la lui avait remise. On raconte que pendant deux jours, Crémieux porta en écharpe le bras dont la main avait touché celle de l'Empereur...

Néanmoins, ayant soutenu sa thèse avec succès en 1817 et obtenu, au tirage au sort de la classe 1816, un numéro qui le libérait du service militaire, il demanda à s'inscrire au barreau de la Cour Royale de Nîmes.

Mais avant d'être admis au Barreau, il fallait prêter serment. Or les israëlites prêtaient, jusqu'alors, serment, "de more judaïco", selon la coutume des juifs, dans des conditions qui n'étaient pas celle du droit commun. "*M. Crémieux* demanda le président au nouveau licencié en droit. *Prêterez vous serment dans la forme ordinaire?*"

Comment? Que voulez vous dire?, répondit Crémieux

"*Mais,* reprit le président, *vous ne savez pas que les juifs ont l'habitude de prêter serment more judaïco?*"
Crémieux s'indigna :
"*Où sommes nous? Sommes nous à Jérusalem? Non, nous sommes à Nîmes. Je vais donc prêter serment comme l'on fait, avant moi, tous mes confrères*".
Crémieux prêta serment dans la forme ordinaire. Mais il gardera cet épisode présent à l'esprit et, lorsque, trente ans plus tard, la Cour de Cassation abolira définitivement le serment "more judaïco"ce sera pour l'essentiel grâce aux efforts qu'il aura déployés.
Devenu avocat au barreau de Nïmes, il obtint rapidement de beaux succès. Un jour, plaidant pour trois jeunes gens accusés d'avoir chanté la Marseillaise, considérée à l'époque comme un chant séditieux, il s'adressa au tribunal :
"*Je vais vous chanter la Marseillaise pour que vous puissiez apprécier si oui ou non, elle contient des propos révolutionnaires.*"
Attention, lui dit le président, *vous commettez le délit que l'on reproche à vos clients!*
Pardonnez-moi, dit un conseiller - qui se trouvait être le grand-père d'André Gide. *Je veux pouvoir juger cette cause en toute sérénité. Or j'ai oublié les paroles de la Marseillaise. Laissez-moi les entendre*".
Et, en plein audience, Adolphe Crémieux entonna l'ancien - et le futur - hymne national. Ses trois clients furent acquittés. Devenu un des grands avocats de Nîmes, Crémieux se sent bientôt appelé à un autre destin. Attiré par la politique, il décide, au lendemain de la Révolution de 1830, de s'installer à Paris et rachète à Odilo Barrot sa charge d'avocat aux Conseils du Roi.
Presqu'aussitôt, il est chargé de la défense du comte de Guernon-Ranville, ancien ministre de Charles X, poursuivi devant la Chambre des Pairs constituée en Haute Cour, pour avoir signé les fameuses ordonnances de 1830. Crémieux plaide - d'ailleurs assez mal - tandis que la foule, massée devant le Palais du Luxembourg, réclame la tête des anciens ministres. Guernon-Ranville est comdamné à la prison à vie et sera libéré cinq ans plus tard.
Bien qu'il ne se soit pas montré à la hauteur de sa tâche, ce procès vaut à Crémieux une très grande renommmée. Il devient rapidement l'un des chefs de la gauche dynastique en même temps que le porte- parole des israëlites français. Vice-président puis président du Consistoire, il est élu en juillet 1842, député de Chinon. Réélu en 1846, il entre, la même année, au Conseil de l'Ordre des Avocats à la Cour Royale de Paris, mais seulement en seizième position avec 174 voix, alors que neuf de ses confrères en obtenaient plus de 200. Crémieux ne sera jamais élu bâtonnier, sans doute à cause de son apppartenance à la religion israëlite. Encore convient il d'observer - pour être tout à fait équitable - que les deux fois où il se présenta, en 1860 et 1862, il fut battu par Jules Favre et Dufaure, tous deux aussi réputés que lui comme avocats et qui jouèrent un rôle politique considérable.

Mais réélu - on l' a dit - député de Chinon en 1846, Crémieux prit, l'année suivante, une part active à la "campagne des banquets" puis au départ de Louis-Philippe pour l'exil, le

24 Février 1848. Le roi, pourtant, entendait résister : " *Mon abdication*, disait-il, *ils ne l'auront qu'avec ma vie*". mais Crémieux, auquel il portait de la sympathie, fut le premier - rapporte Victor Hugo - à prononcer les mots fatidiques : "*Sire, il faut partir* ." Le roi, sans répondre, ota son uniforme, demanda ses clés, les enferma dans un portefeuille qu'il prit avec lui et donnant le bras à la reine -"ou pour mieux dire la reine donnant le bras au roi" sortit des Tuileries par la place du Carrousel. Son fils, le duc de Montpensier, dit alors à Crémieux : Restez avec nous, Monsieur Crémieux, ne nous quittez pas. Votre nom peut nous être utile". Louis- Philippe réussit à trouver un fiacre, dans lequel il monta avec la reine. "On fit entrer son portefeuille dans la voiture avec quelque peine. Crémieux l'y fit tomber d'un coup de poing". Le député de Chinon avait "mis la royauté en voiture".

Quelques heures plus tard, il était nommé membre du Gouvernement Provisoire et ministre de la Justice. Cette nomination n'intervint pas sans peine. Tocqueville opposera l'attitude de Crémieux à celle de Lamartine, rapportant que ce dernier, auquel on présentait une liste des futurs ministres, aurait seulement observé : "*Comment voulez-vous que je lise une liste sur laquelle mon nom figure?*", alors que le député de Chinon - à qui on la présentait ensuite - déclarait à l'inverse : "*Vous vous moquez de moi. Comment voulez-vous que je lise une liste sur laquelle mon nom ne figure pas?*"...

Mais c'était la première fois en France qu'un israëlite siègeait au gouvernement et le ministre des Cultes se trouvant traditionellement rattaché à celui de la Justice, un témoin de la nomination de Crémieux lui demanda : "*Vous allez donc faire des évêques?*"

Le premier acte du nouveau Garde des Sceaux fut de décréter la libération des prisonniers politiques puis, il obtint du Gouvernement provisoire qu'il abolît la peine de mort en matière politique. Le 19 mars 1848, il décida la mise en liberté des "ouvriers détenus par suite de grêves ou de coalitions et le 12 avril, il obtint de ses collègues que la peine de l'exposition publique fût abolie, au motif qu'elle "dégradait la dignité humaine".

Ce texte marqua la fin de l'action réformatrice du ministre de la Justice. Sans doute, Crémieux s'était-il déclaré favorable au rétablissement du divorce. Mais, craignant les réactions de l'opinion publique il ne donna pas suite à son projet. "Que voulez-vous, racontera-t-il plus tard, est-ce que ma femme ne s'est pas imaginée que c'était à cause d'elle que je demandais le rétablissement du divorce? Je ne pouvais plus me faire servir chez moi; personne ne m'obéissait plus; alors, j'ai cédé, j'ai retiré mon projet de loi..."

Le 5 Juin, il présenta sa démission, à la suite d'un désaccord avec l'Assemblée. Mais il quitta le gouvernement avec une rare dignité, s'engageant à passer chaque jour une heure au ministère de la Justice, si Bethmont (son successeur) croyait son concours personnel nécessaire pour lui.

Madame Crémieux - éternelle vanité des femmes! -prit les choses avec moins de philosophie. "Le pauvre M. Bethmont est à moitié mort, écrivait-elle à ses cousines. Il peut à peine donner des signatures. Le ministère de la Justice est dans un marasme complet".

Emprisonné une dizaine de jours à Mazas, au lendemain du coup d'Etat du 2 décembre 1851, Crémieux ne joua sous le Second Empire, qu'un rôle politique effacé. Il se consacrait à son cabinet d'avocat et déclarait à un journaliste : "Sachez bien que j'ai trois tendresses : ma femme, les auteurs grecs et ma forêt".

Il s'intéressait, néanmoins, toujours aux affaires juives. Ayant dû démissionner de la présidence du Consistoire, à la suite de la conversion de ses enfants au catholicisme, il joua un rôle majeur dans le développement de l'Alliance Israëlite Universelle, créée en 1860 et qu'il dirigea en fait jusqu'à sa mort, même s'il n'en devint président qu'en 1868. "*Depuis quarant ans*, déclarait alors le grand rabbin de France, Lazare Isidore, *Crémieux est à la tête de tout se qui se fait en l'honneur du judaïsme... Je félicite l'Alliance d'avoir choisi un tel président. Honneur à elle et honneur à Crémieux, qui a bien voulu accepter cette grande mission*".

De fait, pendant vingt ans, Crémieux fut en quelque sorte, le grand défenseur des israëlites persécutés en France et à l'étranger. S'adressant directement aux ministres, au grand vizir du gouvernement Perse à Téhéran, à l'empereur de Russie, il réussit bien souvent, à obtenir que ses corréligionnaires fussent mieux traités.

Réélu député de Paris le 23 mai 1869, il devint, à nouveau, ministre de la Justice, le 4 septembre de l'année suivante. "*Je vais à la Chancellerie*", dit-il tranquillement lors de la formation du ministère. personne ne s'y étant opposé, il retrouva son bureau de la place Vendôme et la calotte de velours que la légende voulait qu'il eût oublié en 1848...

Ce fut dans les semaines qui suivirent qu'il fit adopter, le 24 octobre 1870, le décret portant son nom - et que, semble-t-il le gouvernement de Napoléon III aurait pris lui-même s'il était resté au pouvoir - qui accordait la citoyenneté française aux israëlites indigènes des départements d'Algérie.

Chef de la délégation de Tours du 12 au 18 septembre - il tirera vanité, par la suite, d'avoir été alors le "chef du gouvernement français" - Crémieux, éclipsé par Gambetta, ne joua pas un rôle essentiel dans l'organisation de la Défense Nationale.

Mais, il eut le mérite d'offrir une partie de sa fortune pour payer l'indemnité exigée par la Prusse, déclarant, non sans noblesse, devant l'Assemblée Générale de l'Alliance Israëlite : "*Il faut réunir les trois milliards de rachat. C'est notre premier devoir, nous n'y faillerons pas. Ceux qui sont riches parmi nous donneront de leur richesses à pleine main; ceux qui ne sont pas riches épuiseront leur ressources*".

Député d'Alger en octobre 1872, grâce à l'appui de l'archevêque de Paris, Mgr Guibert, qui avait mené campagne en sa faveur, Crémieux fut élu sénateur inamovible le 15 décembre 1875. Il mourut le 10 février 1880, à près de 84 ans, huit jours après sa femme qu'il adorait et dont il n'avait pas supporté la disparition.

Daniel AMSON

d'après, "*Adolphe Crémieux, l'oublié de la gloire.*", Editions du Seuil, 1988